



# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Art L125-2 du code de l'environnement



## RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et/ou du sous-sol

Qu'est-ce qu'un risque majeur? C'est un événement brutal, à faible probabilité et qui est le plus souvent imprévu, il peut être d'origine naturelle ou technologique et entraîner des conséquences importantes sur les personnes, les biens et l'environnement.

### SITUATION DE LA COMMUNE

#### Historique de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Inondations du 14/10 au 9/11/1982 (JO 26/12/1982)

Inondations du 8/12 au 31/12/1982 (JO 13/01 /1983)

Inondations du 16/05 au 28/05/1983 (JO 26/07/1983)

Mouvements de terrain du 12/10 au 13/10/1993 (arrêté du 24/11/1994)

Inondations et coulées de boue 25/12 au 29/12/1999(JO 30/12/1999)

La commune BONNEVENT VELLOREILLE est concernée par:

**L'effondrement de cavités souterraines, localisées tout au long du village (voir carte de localisation)**

### MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

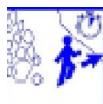
- Etude demandée, via la Préfecture au Bureau de Recherche Géologique et Minière:  
Intervention du BRGM en décembre 2008: Repérage des cavités souterraines sur le périmètre du village.  
  
Réception du rapport en janvier 2009, via la Préfecture de Haute-Saône qui conclut à la nécessité de réaliser des études de sol par sondages.
- Demande d'une estimation du coût de ces études graviométriques et électromagnétiques en janvier
- Mise en place prochaine de panneaux de sensibilisation et de balisage des zones
- Prise en compte du risque mouvement de terrain dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours.
- Sensibilisation des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS).

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas de mouvement de terrain

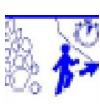
**ALERTE :** Les phénomènes repérés sur la commune sont ponctuels et très localisés, et ne favorisent pas une alerte efficace.

La meilleure prévention consiste à être vigilant dans les zones concernées.

#### 1- Pendant l'événement



Évacuez au plus vite latéralement les lieux ou évacuez les bâtiments



Ne rentrez pas dans un bâtiment endommagé

#### 2 – Après l'événement

##### EVALUEZ LES DÉGÂTS

Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas

##### INFORMEZ LES AUTORITÉS

Eloignez-vous de la zone dangereuse

**SI VOUS AVEZ CONNAISSANCE DE L'EXISTENCE DE CAVITÉS POUVANT ENTRAINER DES MOUVEMENTS DE TERRAIN, VEUILLEZ EN INFORMER IMMÉDIATEMENT LA MAIRIE.**

**03 84 32 44 29    03 84 32 45 49    03 84 32 47 38**